

Centre Intercommunal d'Action Sociale

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
PROCES-VERBAL DU 28 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre le jeudi 28 novembre 2024, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale dûment convoqué, dans la salle Georges Rumen au Siège de l'Agglomération à Guingamp, sous la Présidence de Madame Claudine GUILLOU.

Etaient présents les Administrateurs suivants :

BOUILLLOT Lise; GENETAY Stéphanie; GOASDOUE Gérard; GUILLOU Claudine; LE BIANIC Yvon; LE BLEVENNEC Gilbert; LE CALVEZ Michel; LE FOLL Marie-Françoise; LE GOFF Yannick; VAUTHIER Ophélie; VILLECROZE Philippe;

Administrateurs absents excusés :

BOSCHER Marina; COCGUEN Marie-Jo; CROISSANT Guy; ECHEVEST Yannick; GEORGELIN Dominique; INDERBITZIN Laure-Line; LE BLOAS Mireille; LE MEAUX Vincent; LEVEDER Adeline; NAUDIN Christian; RASLE-ROCHE Morgan; THOMAS Joseph;

Administrateurs absents :

LE SAULNIER Brigitte; OLLIVRO Hervé;

Administrateur absent ayant donné pouvoir : NAUDIN Christian à GUILLOU Claudine

Date d'envoi des convocations : 22 novembre 2024

M. Yannick HENRION, Directeur du CIAS a été désigné secrétaire de séance.

Avant de dérouler l'ordre du jour, Mme Guillou indique que Mme Ophélie VAUTIER, représentante de la Croix Rouge a été désignée par le Président du CIAS en remplacement de M. Jérémy TOMYN.

Ensuite, la Vice-présidente précise que la séance du Conseil d'administration du CIAS du jeudi 21 novembre 2024 n'a pu se tenir faute de quorum. Les services du CIAS ont rédigé un PV de carence (cf. doc joint en annexe). En conséquence, en conformité avec les dispositions du CGCT et du CASF, le Conseil d'Administration du CIAS est à nouveau convoqué ce jour. Il est précisé qu'il délibérera valablement sans condition de quorum.

La Vice-présidente souhaite ajouter une question à l'Ordre du jour :

Création d'une nouvelle régie de recettes afin de régulariser l'encaissement concernant les repas pris ponctuellement.

Le Conseil d'Administration se prononce favorablement pour la création d'une régie de recettes.

1. Approbation du Procès-verbal du Conseil d'Administration du 26 septembre 2024.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 26 septembre 2024.

2. CIAS.

Décision Modificative n°1/2024.

Considérant que des modifications budgétaires sont nécessaires, afin de régulariser des dépenses de fonctionnement, le Conseil d'Administration se prononce favorablement sur une modification du budget du CIAS tel que présentée et commentée en séance :

Budget CIAS			
Fonctionnement			
CHAPITRE/ARTICLE	LIBELLE		DEPENSES
Chap 11 / compte 6228	Divers	Augmentation des crédits	5 000 €
Chap 12 / compte 64131	Rémunérations	Augmentation des crédits	1 200 €
Chap 12 / compte 6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	Augmentation des crédits	2 500 €
Chap 18 / compte 6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	Augmentation des crédits	1 000 €
Chap 65 / Compte 65748	Subventions de fonctionnement	Diminution des crédits	-9 700 €
TOTAL			0 €

Délibération budgétaire (engagement des dépenses d'investissement pour l'exercice 2025).

Le Conseil d'Administration autorise le Président ou son représentant à mandater, à engager, à liquider les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent pour le prochain exercice comptable du CIAS.

Convention relative au financement du poste d'Intervenante Sociale en Gendarmerie.

Depuis 2021, le CIAS participe au financement du poste d'Intervenante Sociale en Gendarmerie. Il est proposé de reconduire ce dispositif pour 3 années supplémentaires.

Le Conseil d'Administration se prononce favorablement, sous réserve du maintien du financement de l'Etat et du Conseil Départemental, sur la convention d'objectifs relative au financement tripartite sur la période 2025-2027 du poste d'intervenante sociale au sein des unités de gendarmerie compétentes sur le territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération.

Tout en réaffirmant l'intérêt de ce poste, pour approfondir cette question, les administrateurs souhaitent un bilan de l'activité (joint en annexes).

ADAC : Retrait de l'adhésion.

Le 27 octobre 2023, le Conseil d'Administration du CIAS s'est attaché les services de l'Agence Départementale d'Appui aux Collectivités dans le cadre d'une mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour la construction du nouvel EHPAD.

L'adhésion à cet organisme, assise sur une contribution financière, s'opère par tacite reconduction.

La phase « études préliminaires » étant achevée, le Conseil d'Administration se prononce favorablement pour mettre fin à cette adhésion.

3. EHPAD :

Décision Modificative n°1/2024.

Considérant que des modifications budgétaires sont nécessaires, afin de régulariser des dépenses de fonctionnement, le Conseil d'Administration se prononce favorablement sur une modification du budget de l'EHPAD tel que présentée et commentée en séance :

Chapitre		Articles	Libellé	BP 2024	Réalisé au 12.11.24	Solde au 12.11.24	Augmentation ou baisse des charges		Nouveau solde	
CHARGES	G2	CH. 012	64151	REMUNERATIONS	2 484 110,00 €	2 249 712,40 €	234 397,60 €	170 000,00 €	404 397,60 €	
	G1	CH 011	60612	ENERGIE ELECTRICITE	150 000,00 €	47 180,04 €	102 819,96 €	- 70 000,00 €	32 819,96 €	
			60621	Combustibles	11 500,00 €	3 459,50 €	8 040,50 €	- 5 000,00 €	3 040,50 €	
		CH 012	60623	Fouritures atelier	5 000,00 €	1 565,82 €	3 434,18 €	- 2 000,00 €	1 434,18 €	
		CH 013	6063	Alimentation	262 000,00 €	210 563,09 €	51 436,91 €	- 10 000,00 €	41 436,91 €	
	G3	CH016	6188	Autres frais divers	15 000,00 €	8 682,61 €	6 317,39 €	- 3 000,00 €	3 317,39 €	
			673	Titres annulés ex antérieurs	10 000,00 €	- €	10 000,00 €	- 5 000,00 €	5 000,00 €	
	Total Dépenses							75 000,00 €		
	RECETTES	Chapitre	Articles	Libellé	BP 2024	Réalisé au 12.11.24	Solde au 12.11.24		Augmentation des recettes	Nouveau solde
		G1	CH. 017	735111	Forfait Soins ARS - notif 2024	1 200 000,00 €	1 195 001,17 €	4 998,83 €	35 800,00 €	40 798,83 €
7351128				CNR financements complémentaires	39 000,00 €	- €	39 000,00 €	39 200,00 €	78 200,00 €	
Total Recettes								75 000,00 €		
EQUILIBRE DES SECTIONS DEPENSES / RECETTES							75 000,00 €	75 000,00 €		

Délibération budgétaire (engagement des dépenses d'investissement pour l'exercice 2025).

Le Conseil d'Administration autorise le Président ou son représentant à mandater, à engager, à liquider les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent pour le prochain exercice comptable de l'EHPAD.

Modification du tableau des effectifs.

Suite à un avancement de grade, le Conseil d'Administration se prononce favorablement sur la création d'un poste d'agent de maitrise 1^{ere} classe et la suppression d'un poste d'adjoint technique principal 1^{ere} classe.

RH : Besoins occasionnels / saisonniers.

Pour faire face aux besoins occasionnels et/ou saisonniers, le Conseil d'Administration autorise le Président ou son représentant à recruter du personnel extérieur pour la durée de l'exercice 2025.

RH : Vacance de poste

Le Conseil d'Administration autorise le Président ou son représentant à procéder à la vacance de deux postes (aide-soignant et auxiliaire des soins (35h) au service soins) et aux opérations de recrutement.

RH : création d'emplois non-permanents

Le Conseil d'Administration autorise la création d'emplois non-permanents pour l'exercice 2025.

RH : création de 2 emplois aidés.

Le Conseil d'Administration autorise la création de 2 Contrats uniques d'insertion (CUI) - Parcours emploi compétences (PEC).

Le CUI est un contrat de travail conclu entre :

- un employeur qui perçoit une aide financière (40 % du SMIC sur 30h).
- un salarié qui bénéficie d'une aide à l'insertion professionnelle (formations, projet professionnel ...).

Il s'agit de soutenir une démarche de professionnalisation pour 2 agents (de moins de 26 ans) qui effectuent des remplacements de courte durée au sein de l'EHPAD.

Réseau Trégor-Goëlo : création d'un GCSMS.

L'EHPAD de Pontrioux adhère à l'Association Réseau Trégor Goëlo.

Dans le cadre d'un accompagnement par l'ARS, pour une meilleure assise juridique et pour faire face aux enjeux du secteur, l'association va se transformer en Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale (GCSMS) au 1^{er} janvier 2025.

Une convention constitutive est en cours d'élaboration. Elle définira l'objet du groupement (accompagnement, sans but lucratif, des personnes âgées et des professionnels du grand âge sur le territoire du TRÉGOR GOËLO) et les objectifs de cette nouvelle entité.

Dans l'attente de la Convention Constitutive, le Conseil d'Administration prend acte de ce projet.

Annexes :

PV de Carence en date du 21 novembre 2024.

Bilan ISG :

Extraits des données statistiques fournies (exercice 2023) :

Nombre de situations	
2020	313
2021	302
2022	405
2023	353
2024 (au 1er juillet)	267

Profils des bénéficiaires

Hommes	42
Femmes	228
Mineurs Hommes	2
Mineurs Femmes	6

Situation connues ou non des Services Sociaux	
Oui	67
Non	286

Origines territoires	
BTA Guingamp	134
BTA Paimpol	88
COB Bégard	64
COB Callac	42
COB Rostrenen	5
Autres	25

Origines de la saisine	
Gendarmerie nationale	232
Services sociaux	7
Services municipaux	3
Associations	11
Education nationale	2
Auto-saisine	5
usagers en direct	68
Autres	11

Problématique initiale	
Violences conjugales	136
Conflits	80
Protection de l'Enfance	76
Majeurs vulnérables	31
Conduites à risques	26
Violences sexuelles	8
Accès aux droits	3
Harcèlement	5

Vers qui l'ISCG oriente les usagers ?	
Services d'ordre	6
Santé	73
Services sociaux	48
Justice	14
Associations	5
Hébergement	10
Pas d'orientation spécifique	137
Asso curatelle	4
Autres	61